



Agence Immobilière des Vallées

Honoraires de Transaction TTC à la charge du vendeur

Tarifs au 20 mai 2025

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 299 000 €	6 % TTC Honoraires minimum de 6000 € TTC
De 300 000 € à 599 000 €	5,5 % TTC
De 600 000 € à 999 000 €	5 % TTC
A partir de de 1 000 000 €	4,5 % TTC
Parking / Garage	1.500 € Forfaitaire
Demandes spécifiques (promotion, marchands de biens, fonds de commerces...)	Sur devis

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires d'estimations (hors mandat de vente ou location)

Appartements : **150€ TTC** - Maisons & Terrains : **200€ TTC**



Agence Immobilière des Vallées

Honoraires de Location

Tarifs au 20 mai 2025

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation		
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 €/m ² en zone non tendue ou 10 €/m ² en zone tendue	8 €/m ² en zone non tendue ou 10 €/m ² en zone tendue
Etat des lieux location vide ou location meublée	3 €/m ²	3 €/m ²
TOTAL	8% TTC du loyer annuel HC avec un minimum de 11 €/m ² en zone non tendue ou 13 €/m ² en zone tendue	11 €/m ² en zone non tendue ou 13 €/m ² en zone tendue

	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	10% HT du loyer annuel charges comprises	10% HT du loyer annuel charges comprises
Honoraires de location de parking appliqués à part égale entre le preneur et le bailleur	Forfait de 200 €	Forfait de 200€

Honoraires de Gestion Tarifs au 20 mai 2025

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	7,90 % TTC des encaissements
Assurance GLI (facultative)	2,60% TTC du loyer annuel charges comprises
Prestations diverses	Cf : mission de gestion

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.



Agence Immobilière des Vallées

Missions de Gestion Tarifs au 20 mai 2025

HONORAIRES DE GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Pré état des lieux de sortie	60,00€ TTC
Clôture administrative et comptable des dossiers bailleurs	150,00€ TTC
Aide à la déclaration des revenus fiscaux	59,00€ TTC
Avenant au bail au frais du demandeur	200,00€ TTC
Frais administratifs	2,00€ TTC / Mois
Honoraires complémentaires gestion de monopropriété à lots multiples	500,00€ TTC
Honoraires suivi administratif et comptable pour les travaux au-delà de 5000,00€	5% TTC du montant final de la facture

HONORAIRES DE GESTION DES CONTENTIEUX ET SINISTRES

Vacation honoraires diverses (sinistres, procédures, déplacement exceptionnel, conciliation)	120,00€ TTC
Gestion d'un impayé sans assurance ni garant conformément au choix du propriétaire	80€ TTC / heure



AGENCE IMMOBILIERE DES VALLEES

LISTE LIMITATIVE DES PRESTATIONS PARTICULIERES POUVANT DONNER LIEU AU VERSEMENT D'UNE REMUNERATION SPECIFIQUE COMPLEMENTAIRE

4 Rue de la Menoge - 74420 BOËGE

TEL : 04 50 31 88 13 - aidv74@orpi.com

	PRESTATIONS	DÉTAILS
I. – Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires	Préparation, convocation et tenue d'assemblées générales supplémentaires et dépassement des plages horaires de référence convenues	Forfait/lot (avec un minimum de 600.00€ TTC et un maximum de 3600.000€ TTC) : 30.00€ HT soit 36.00€ TTC
	Réunion supplémentaire avec le Conseil syndical	200.00 € TTC
	Visite supplémentaire de la copropriété	A la vacation horaire
II. – Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division	Etablissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat	A la vacation horaire
	Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes	A la vacation horaire
III. – Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres	Déplacements sur les lieux	A la vacation horaire
	Prise de mesures conservatoires	A la vacation horaire
	Assistance aux mesures d'expertise	A la vacation horaire
	Suivi du dossier auprès de l'assureur	A la vacation horaire
IV. – Prestations relatives aux travaux et études techniques dont la liste est fixée à l'art. 44 du décret n°67-223 du 17/03/1967 pris pour l'application de la loi n°65-557 du 10/07/1965		
V. – Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors recouvrement de créances auprès des copropriétaires)	Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	30.00 € TTC
	Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique	300 € TTC
	Suivi du dossier transmis à l'avocat	A la vacation horaire
VI. – Autres prestations	Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	(Nota .- Les parties peuvent convenir que le montant des honoraires sera fixé lors de la décision de l'assemblée générale confiant au syndic les prestations concernées)
	Reprise de la comptabilité sur exercice (s) antérieur (s) non approuvés ou non répartis (changement de syndic)	A la vacation horaire
	Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat	A la vacation horaire
	Constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965	A la vacation horaire
	Constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat	A la vacation horaire
	Immatriculation initiale du syndicat	200 € TTC
	Opération de liquidation en cas de disparition de plein droit de la copropriété et de dissolution du syndicat des copropriétaires par réunion de tous les lots entre les mains d'un même copropriétaire, en application du dernier alinéa de l'art. 46-1 de la loi du 10/07/1965	Forfait/lot (avec un minimum de 600.00€ TTC et un maximum de 3600.000€ TTC) : 30.00€ HT soit 36.00€ TTC

Vacation horaire

100.00 €/ heure hors taxes, soit 120.00 €/ heure toutes taxes comprises